
CABINET

Arrêté n° 1448 /MTACMM-CAB. -
portant nomination de l'Expert en facilitation du comité national pour
la facilitation et la simplification du passage portuaire.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE
ET DE LA MARINE MARCHANDE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10-2001 du 26 décembre 2001 autorisant la ratification de la convention visant à faciliter le trafic maritime international, dite convention FAL de 1965 ;

Vu le décret n° 2001-592 du 26 décembre 2001 portant ratification de la convention visant à faciliter le trafic maritime international, dite convention FAL de 1965 ;

Vu le décret n° 2019-287 du 7 octobre 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du comité national pour la facilitation et la simplification du passage portuaire ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-335 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;


Vu le décret n° 2023-54 du 24 février 2023 portant organisation du ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ;

ARRETE :

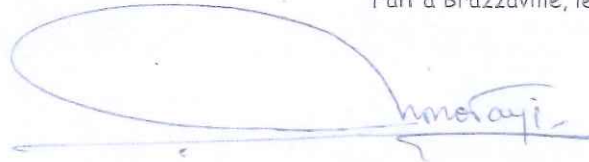
Article premier. -

Madame NSEMI Géraldine, diplômée de l'école de paris en Commerce, Transports et Logistique est nommée Expert en facilitation auprès de la cellule technique du comité national pour la facilitation et la simplification du passage portuaire.

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités et primes prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /- 

Fait à Brazzaville, le 30 janvier 2024



Honoré SAYI. -